



Les rencontres territoriales de l'eau

LES COLLECTIVITÉS FACE AUX POLLUTIONS DE L'EAU

3 décembre 2020 – A distance



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Le zonage pluvial, de son élaboration à son accompagnement

Muriel Saulais, Cerema

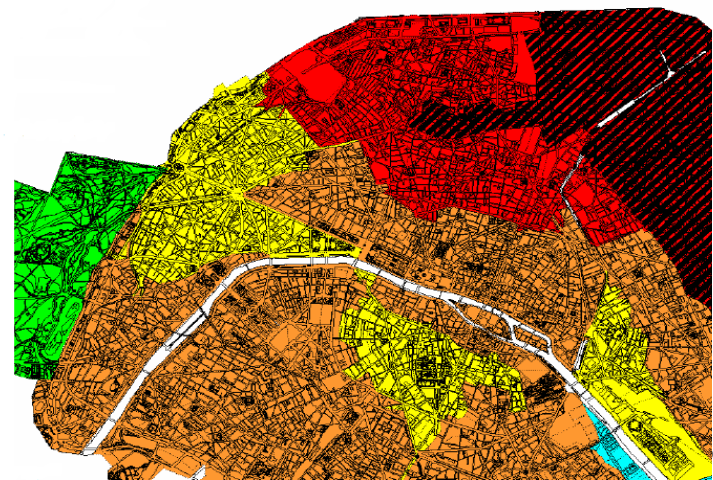


QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Qu'est ce que le zonage pluvial ?

- **Outil essentiel qui permet aux collectivités de formaliser leurs politiques de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.**
- **Outil à portée technique et juridique, partagé avec les acteurs.**
- **Intégrable dans les documents d'urbanisme et peut donc être opposable**

Source : zonage pluvial de la ville de Paris



Qu'est ce que le zonage pluvial ?

• Contexte réglementaire :

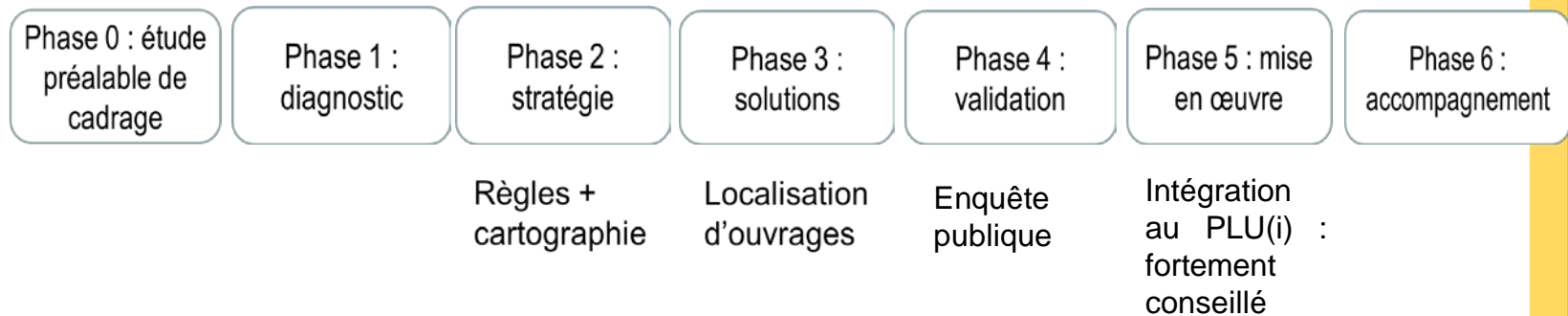
- **Article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**
- **Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :**
 - 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
 - 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
 - 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
 - 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Zonage
pluvial

Quels sont les objectifs du zonage pluvial ?

- Intégrer la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle naturel de l'eau.
- Répondre aux enjeux environnementaux et rendre la gestion des eaux pluviales plus efficiente.
- S'orienter vers une gestion intégrée des eaux pluviales s'inscrivant dans un contexte marqué par des changements globaux

Les différentes étapes d'élaboration d'un zonage pluvial



Nécessité d'impliquer tous les acteurs
Opportunité pour sensibiliser, former et informer

Sur quel périmètre est élaboré le zonage pluvial ?

- Le périmètre administratif de l'autorité compétente en gestion des eaux pluviales.
- Analyse et réflexion des études de zonage à mener à l'échelle globale du bassin versant.
- Identification et délimitation des zones à risque d'inondations et de rejets de pollution par temps de pluie.
- Cohérence avec l'échelle d'élaboration ou de révision du PLU(i)

À quelle échéance doit être approuvé le zonage pluvial ?

- Une appréciation laissée aux collectivités, pas d'échéance fixée législativement
- Échéance dictée par une dynamique locale forte ou des enjeux forts (inondations...)
- Des agendas pouvant être articulés avec :
 - le schéma directeur d'assainissement
 - le plan local d'urbanisme
 - les démarches associées aux politiques de gestion concertée de l'eau et de prévention des inondations conduites

Etablir l'état des lieux et le diagnostic

- Définir les contextes politique, organisationnel et réglementaire du territoire
- Identifier le fonctionnement hydrologique du territoire
- Analyser l'état des réseaux et des ouvrages
- Dresser les caractéristiques du territoire associées à l'urbanisation
- Déterminer la vulnérabilité des milieux aux pollutions générées par les eaux pluviales
- Evaluer les coûts et mode de financement de la gestion des eaux pluviales

Une phase essentielle !

Analyser l'état des réseaux et des ouvrages

- Déterminer le fonctionnement et l'état des réseaux et des ouvrages pluviaux
- Réaliser une cartographie du fonctionnement hydraulique du système de gestion des eaux pluviales
- Faire l'état des lieux des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Déterminer la vulnérabilité des milieux aux pollutions générées par les eaux pluviales

- Cartographier la vulnérabilité des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle du territoire.
- Inventorier les sources de pollutions passées et présentes, et anticiper les pollutions futures

Source : Cerema

La principale source de pollution par temps de pluie en milieu urbain est de type organique, liée aux rejets urbains par temps de pluie (débordement par saturation des réseaux unitaires)..

		USAGES						
		Sans AEP			Avec AEP		Zone d'aquaculture, eaux de baignade, prise d'eau AEP à moins de 1 km, traversée de périmètre de protection rapproché AEP	
		Nombre d'usages à moins de 5 km			> 10 km	1-10 km		
		0-1	2-3	> 3	> 10 km	1-10 km		
MILIEUX NATURELS SENSIBLES LIÉS AU MILIEU AQUATIQUE	Absence sur une distance supérieure à 10 km	Vert	Jaune	Rouge	Jaune	Rouge	Noir	
	Espaces naturels sensibles, espèces patrimoniales, espaces protégés	5-10 km	Jaune	Rouge	Rouge	Jaune	Rouge	Noir
		1-5 km	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Noir
	Espaces naturels sensibles, ZNIEFF de type 1	< 1 km	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Noir
	Espaces patrimoniales, espaces protégés*	< 1 km	Noir	Noir	Noir	Noir	Noir	Noir

* Les espaces protégés définis comme tels dans le tableau consistent l'ensemble des espaces naturels liés au milieu aquatique protégés de manière réglementaire : zones Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, ZICO, parc national, réserve biologique, réserve naturelle nationale et régionale, réserve nationale de chasse et faune sauvage, réserve de biosphère, zone humide protégée par la convention de Ramsar.

Vert : Peu ou pas vulnérables Jaune : Moyennement vulnérables Rouge : Fortement vulnérables Noir : Très fortement vulnérables

Élaborer le zonage pluvial

Des solutions à définir pour répondre :

- ... à l'alinéa 3 du **CGCT** : limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
 - Prioriser l'infiltration des eaux pluviales au plus près de son point de chute,
 - Inciter à la déconnexion des eaux pluviales au réseau d'assainissement doit être considérée comme une priorité,
 - Appliquer des coefficients d'imperméabilisation limités,
 - Utiliser des matériaux perméables ou végétalisés pour les nouveaux aménagements,
 - ...



2

Élaborer le zonage pluvial

Des solutions à définir pour répondre :

- ... à l'alinéa 4 du **CGCT** : prévoir les installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement
 - Privilégier les dispositifs de gestion à ciel ouvert,
 - Inciter à l'action préventive :
 - » utiliser des revêtements perméables afin d'éviter le lessivage de la pollution par la pluie,
 - » gérer le traitement des eaux pluviales à la source plutôt que de concentrer le traitement à l'aval,
 - » ...

Traitement des eaux : stratégie à mettre en oeuvre

- réduire les sources polluantes par une maîtrise des activités (trafic routier, activités produisant des MES...)
- gestion à la parcelle, gérer le traitement des eaux pluviales à la source plutôt que de le concentrer à l'aval
- recours à l'infiltration ; éviter les transports ou le stockage dans des infrastructures souterraines pour en faciliter l'entretien et le contrôle (mise en place d'avaloirs avec piège à sédiments...) ;
- choisir et concevoir des ouvrages de gestion qui favorisent les processus de rétention et de dégradation des contaminants ;
- utiliser des matériaux non polluants (toitures, véhicules, infrastructures, mobiliers urbains...) et utiliser des revêtements perméables
- former les agents d'exploitation sur l'entretien des surfaces enherbées (« 0 phyto »).

Exemple ville de Trégunc (29)

- Enjeux : captages d'eau potable ; zones de conchyliculture zones de baignade ; zones humides et naturelles
- Mesures :
 - Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à rechercher en priorité.
 - Traitement préalable des eaux pluviales imposé quand celles-ci proviennent de zones d'activités, industrielles ou commerciales, de parkings et voiries
 - pour la création des parkings de plus de 10 places mise en place de dispositions constructives Raccordement direct au réseau eaux pluviales n'est pas autorisé.
 - Mise en place de dispositifs complémentaires de traitement des eaux pluviales sera préconisée pour les aménagements de types zones d'activités, industrielles ou commerciales et voiries structurantes.

Approuver et accompagner le zonage pluvial

- **Évaluation environnementale : comment se mène l'examen au cas par cas ?**

- Aide à la décision et à la transparence : meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets ;
- Zonage pluvial : soumis à l'examen au cas par cas depuis le 1er janvier 2013 ;
- Saisine de l'autorité environnementale (AE) : obligatoire d'évaluer la nécessité ou non, de réaliser l'EE ;
- Les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) : chargées d'assurer cette évaluation EE.

- **Comment conduire l'enquête publique ?**

- Une fois l'évaluation environnementale réalisée : zonage pluvial soumis à enquête publique afin de procéder à sa validation.
- L'annexion ou l'intégration du zonage pluvial au PLU possible si documents approuvés par enquête publique (unique ou séparée).

Approuver et accompagner le zonage pluvial

- **Qui approuve le zonage et comment ?**
 - Soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la collectivité compétente après enquête publique.
- **Comment intégrer le zonage dans le PLU(i) et autres règlements ?**
 - Cohérence du document avec les règles du PLU(i) ;
 - Intégration du zonage pluvial au PLU(i) ;
 - D'autres règlements peuvent faire référence au zonage pluvial (règlement d'assainissement collectif ou non collectif, règlement de voirie, ...).
- **Comment accompagner la mise en œuvre du zonage ?**
 - Par une politique globale de gestion des eaux pluviales en interconnexion avec les différents outils de planification et d'aménagement du territoire.
 - Par un prestataire ou associations ADOPTA, GRAIE, ...

MERCI pour votre attention



Ci-après, la bande annonce du guide :
<https://cerema.cache.ephoto.fr/link/pev17v9cnzxsp5s.mp4>

et l'article sur le site du Cerema :
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zonage-pluvial-favoriser-infiltration-eau-pluie-au-plus-pres>